REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU TOURISME
AGENCE FONCIERE TOURISTIQUE
03, rue HOOKER DOOLITTLE – 1002 Tunis Belvédère
Tél. : (216) 71 781.277**Fax :** (216) 71 780.918
Email : aft@email.ati.tn

الوكـالة العقـارية السيـاحية
Agence Foncière Touristique

الجمهوريـة التونسيـة
وزارة السياحة
الوكالة العقّاريّة السّياحيّة
03 نهج هوكردولنّل،1002 تونس البلفيدير
الهاتف:(216) 71 781.277 الفاكس : (216) 71 780.918
البريدالإلكتروني:aft@email.ati.tn

Appel d'Offres N° 02/2026
Concernant l'octroi d'une Option
Sur l'Ilot Touristique UA3b-UA3c
Sis A La Zone Touristique
Chott Ennassim - Gammarth

L'Agence Foncière Touristique se propose d'octroyer « une Option » sur l'ilot Touristique UA3b-UA3c sis à la zone Touristique Chott Ennassim - Gammarth destiné à recevoir un projet **Résidence Touristique et Animation**.

ILOT	ZONE	N° PARCELLE	SUPERFICIE (m²)	TITRE FONCIER	VOCATION
UA3b-UA3c	Chott Ennassim Gammarth	36 - 38	7764	182101 Tunis	Résidence Touristique Et Animation

Les personnes physiques ou morales souhaitant participer à cet appel d'Offres, sont invitées à retirer le cahier des charges auprès **du Bureau d'Ordre Central de l'A.F.T 03, rue HOOKER DOOLITTLE – 1002 Tunis Belvédère**, ou bien au siège de l'une des Délégations Régionales de l'A.F.T Centre **à Sousse**, (Rue Commandant Bejaoui, Immeuble Tour Bleu, B12), Sud **à Djerba**, (Rue de l'Environnement Houmt Souk).

Le montant de la garantie financière (caution bancaire jointe en annexe dans le cahier des charges signée et estampillée par l'établissement bancaire, en indiquant la date) est fixé à **Cent soixante mille dinars (160.000dt,000)**, à joindre l'original du document dans l'enveloppe de l'offre.

Le Soumissionnaire qui remportera l'appel d'offres, ne peut récupérer la garantie financière qu'après l'établissement de la promesse de vente, la garantie financière sera restituée au reste des participants dont les offres n'ont pas été retenues.

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pour une période de 150 jours à compter du jour suivant la date limite de la réception des offres.

L'enveloppe déposée doit contenir le cahier des charges, la garantie financière, les pièces administratives, les pièces financières et le dossier technique telles que détaillés et présentés dans l'article 5 du cahier des charges.

Les offres doivent parvenir par voie postale (recommandé ou par rapide poste) ou remises directement au bureau d'ordre central contre décharge sous plis fermés au nom de Mr le Président Directeur Général de l'A.F.T à l'adresse suivante : **03, rue HOOKER DOOLITTLE – 1002 Tunis Belvédère** – et portant la mention **« Ne pas ouvrir – Appel d'Offres N° 02/2026 concernant l'octroi d'une option**

sur l'Ilot UA3b-UA3c sis à la zone touristique de Chott Ennassim - Gammarth ».

La date limite de réception des offres au siège de l'A.F.T est fixée au **Mardi 22 décembre 2026** à **17H00**, le cachet du BOC de l'AFT faisant foi. Les plis parvenus à l'A.F.T après ce délai ou ne contenant pas la caution bancaire seront rejetés.

Les plis seront ouverts en séance non publique dans un délai d'un jour ouvrable à compter de la date limite de réception des offres.

Pour plus d'information veuillez consulter le site de l'AFT : www.aft.nat.tn